

MESSAGE MITRA=====MESSAGE MITRA=====MESSAGE MITRA=====  
189 RECEPTION DE MILFRANCE KIGALI LIGNE : 1  
NUM JOURNAL : 8880 OBJET : ENTRETIEN AVEC LE CHEF DE MAM BELGE  
JOUR/HEURE : 05:04:93/19h:17 DUREE : 00:00:23 DESTINATAIRE : Smare  
=====MESSAGE MITRA=====MESSAGE MITRA=====MESSAGE MITRA=====  
VZC7C.A11900  
095/19162 IMMEDIAT  
COAL S31  
COA MINDE MINDE COTER COTED DIS

D

00 /DTS / RFFABCT  
DE RFGW h2445 0951739  
ZNY CCCCC  
O P 051730Z AVR 9  
8888

FM MILFRANCE KIGALI  
TO RFFABCT/ARMEES PARIS  
RFFABCT/RENSDEFENSE PARIS  
INFO RFFABCT/MINDEFENSE PARIS (CM 25)  
ZEN/SEGEDEFNAT/EDS PARIS  
RFFABCT/GUERRE PARIS  
RFGWV/MINCOOP MISMIL PARIS

BT  
C O N F I D E N T I E L D E F E N S E  
MCA RENS/AFMO  
NMR 415/AD/RWA/CD DU 05 AVRIL 1993  
OBJET : ENTRETIEN AVEC LE CHEF DE MAM BELGE.  
REF. : MSG NMR 1091/DEF/DRM/SDE/AFMO/CD DU 02 AVRIL 1993  
TXT  
RENDOC

Déclassifié par décision  
du ministre de la Défense  
N° 001153 du 12 MAR 2021

AU PRETEXTE DE M'ENTRETIENIR AVEC LE COLONEL VINCENT DE LA SITUATION QUI PREVAUT ACTUELLEMENT AU RWANDA JE LUI AI DEMANDE S'IL ETAIT EXACT QUE LES MILIEUX DIPLOMATIQUES BELGES AIENT ETE APPROCHES PAR LE FPR EN VUE D'ASSURER LA FORMATION MILITAIRE DES TROUPES ET DES OFFICIERS APPELES A ETRE PROCHAINEMENT INTEGRES DANS LA NOUVELLE ARMEE. MON INTERLOCUTEUR M'A CONFIRME CETTE APPROCHE EN ME PRECISANT QUE LE GOUVERNEMENT BELGE APPORTERAIT UNE REponse AFFIRMATIVE A CETTE DEMANDE.

TOUTEFOIS ME PRECISANT QU'IL EXISTAIT EN BELGIQUE UNE FORTE OPPOSITION A L'INTERVENTION BELGE AU RWANDA LE COLONEL VINCENT M'A INDIQUE QUE DEVAIT SE TENIR A BRUXELLES LE 09 AVRIL PROCHAIN UN CONSEIL DES MINISTRES AU COURS DUQUEL SERAIT ENVISAGE LE DEVENIR DE LA COOPERATION BELGE AU RWANDA AU REGARD DES ACCUSATIONS FORMULEES PAR LE RAPPORT DE LA COMMISSION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME. IL M'A PRECISE EN OUTRE QUE L'AMBASSADEUR DE BELGIQUE S'EFFORCERAIT D'OBTENIR DES AUTORITES RWANDAISES LA REponse A CES ACCUSATIONS AVANT LA DATE FIXEE POUR LE CONSEIL DES MINISTRES.

COMMENTAIRES DU POSTE :

- 1 - TELLE QUE LA QUESTION DE LA FORMATION DU FPR EST FORMULEE ON RISQUE D'ASSISTER A DEUX FORMATIONS DIFFERENCIEES  
- CELLE DU FPR PAR LES BELGES  
- CELLE DES FAR PAR LA FRANCE  
A MOINS QU'EN ARRIERE Pensee LE FPR AIT L'INTENTION DE PROPOSER L'ENSEMBLE DE LA FORMATION DES FAR AUX BELGES.
- 2 - APRES AVOIR DEPLOYE BEAUCOUP D'EFFORTS POUR QUE PARAISSE LE RAPPORT DE LA COMMISSION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME - QUI A DEJA PROVOQUE SON RAPPEL POUR CONSULTATION A BRUXELLES - IL SEMBLE QUE L'AMBASSADEUR DE BELGIQUE SOIT PRIS A SON PROPRE PIEGE EN CONSTATANT LES CONSEQUENCES QUI EN DECOULENT. L'EMPRESSEMENT QU'IL MANIFESTE ACTUELLEMENT POUR OBTENIR UNE REponse DES RESPONSABLES RWANDAIS EST LA PREUVE DE SON EMBARRAS

557

BT  
 h2445

Déclassifié par décision  
 du ministre de la Défense  
 N° 001153 du 12 MAR 2021

NNNN

ATTRIBUTION sur ADR au service	drmcoa num 0335 le 05/04/93 a 19 heures
ATTRIBUTION sur ADR au service	tcerm1 num 0358 le 05/04/93 a 19 heures
ATTRIBUTION sur ADR au service	tcerm2 num 0358 le 05/04/93 a 19 heures
ATTRIBUTION sur MCA au service	emacab num 0177 le 05/04/93 a 19 heures
ATTRIBUTION sur MCA au service	scops num 0151 le 05/04/93 a 19 heures
ATTRIBUTION sur MCA au service	diplo num 0175 le 05/04/93 a 19 heures
ATTRIBUTION sur MCA au service	scri num 0150 le 05/04/93 a 19 heures
ATTRIBUTION sur MCA au service	forspe num 0149 le 05/04/93 a 19 heures
ATTRIBUTION sur MCA au service	camo num 0117 le 05/04/93 a 19 heures
ATTRIBUTION sur MCA au service	ofqcoa num 0153 le 05/04/93 a 19 heures
ATTRIBUTION sur MCA au service	opom num 0168 le 05/04/93 a 19 heures
ATTRIBUTION sur MCA au service	emaemp num 0123 le 05/04/93 a 19 heures
ATTRIBUTION sur MCA au service	emare num 0188 le 05/04/93 a 19 heures